

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

PRESENTATION DU PROJET DE PROTOCOLE DE RESTRUCTURATION ET DE REDRESSEMENT FINANCIER DE LA COLLECTIVITE

Le présent protocole de restructuration et de redressement financier de la collectivité est l'aboutissement

d'un long travail d'analyse et de réflexion mené par les élus de la collectivité :

- d'identification de l'ampleur du déficit hérité en 2006
- d'analyse de l'évolution rétrospective des recettes et des dépenses,
- de réflexion à court et moyen terme sur les perspectives de développement économique et les outils de démarche méthodologique pour aboutir à un véritable schéma de développement pérenne

de coopération étroite et concertée avec l'Etat dont l'appui technique et financier, d'un niveau sans précédent, nous a permis jusqu'à aujourd'hui d'assurer, malgré les difficultés structurelles et conjoncturelles, un maintien d'activité.

Ainsi que je l'ai rappelé à l'occasion de la préparation budgétaire du budget 2007, c'est grâce à l'appui du Député Gérard GRIGNON et du Sénateur Denis DECHEVERRY, qui ont plaidé notre cause pour l'obtention indispensable d'une subvention d'équilibre, que le Ministère de l'Outre-Mer nous a octroyé en 2006 : 2,3 M€, puis en 2007 : 1,28M€.

Pour autant cela n'a pas réglé nos problèmes car le déficit initial était de 5,18 M€ auquel il a bien fallu ajouter les recettes à annuler, inscrites inconsidérément par nos prédécesseurs, soit au total près de 5 M€ d'annulation de recettes.

Grâce à ce travail d'élaboration du protocole, le Ministère vient de nous octroyer, sans attendre 1 M€ supplémentaires pour nous aider à sortir de l'ornière.

Parallèlement, l'Etat et la Collectivité se sont engagés, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat, dans une démarche de développement économique de l'Archipel, qui s'est concrétisée dès le 8^e juin dernier, parmi les tout premiers de l'outre-mer, par la signature du contrat de développement.

Je sais que ce contrat est critiqué, que d'aucuns le décrivent comme un catalogue d'opérations. C'est à tort ! Bien heureusement il y a des opérations d'investissement sans attendre que la démarche de développement économique ait abouti ! Heureusement que nous avons réussi, malgré les réels retards engendrés par la situation dégradée dont nous avons hérité, à sauvegarder un maximum d'emplois ! Il faut une à deux années pour faire aboutir un projet bien construit, et nous le ferons. Nous avons des projets et nous y travaillons. Les dossiers avancent.

Mais vous le savez, le vrai travail ne se fait pas sur la place publique et les projets à long terme doivent se préparer bien à l'avance.

Dans l'attente, et parallèlement, il nous faut faire face à nos responsabilités, faire des efforts de gestion et solliciter la contribution de tous à l'effort général, dans une perspective d'un avenir plus serein.

Le contrat de développement a inscrit des crédits de fonctionnement de 360 000€ par an pendant 7 ans pour des crédits d'expertise afin de nous aider. Ces crédits obtenus après de nombreuses interventions de notre part, permettront dès le début 2008 le lancement de projet d'étude dont celui vital à mes yeux concernant le schéma de développement stratégique dont la conduite d'opération est de notre seul ressort. Tout ceci sera évoqué dans le détail à l'occasion de l'examen du compte administratif 2007 et du projet de budget 2008 que nous vous proposerons fin mars prochain.

Le présent protocole engage l'Etat dans un appui en expertise dans les domaines nécessaires à l'attractivité économique de l'Archipel :

1) (point II. 5) Mise en place d'une mission d'expertise de la fiscalité, dès le premier semestre 2008 nous l'espérons, pour nous éclairer dans une réflexion d'évolution de la fiscalité prenant en compte les possibilités et aussi les limites, ce que la Chambre territoriale des Comptes n'avait absolument pas pris en compte dans ses avis, demandant, rappelez-vous, que la collectivité augmente les impôts de plus d'1M€ par an pendant 5 ans !

La mise en place d'une zone de basse pression fiscale sera également prévue dans le champ de cette mission que nous demandons depuis notre arrivée à la tête de la collectivité.

2) (point II.3) renforcement du rôle de conseil et d'appui de la trésorerie générale par de meilleures liaisons, par la production d'éléments sur la situation de trésorerie de la collectivité et surtout, mise en place d'une analyse financière à compter de 2009.

3) (point II.4) renforcement des transmissions d'informations et de leur actualisation par les services importants d'expertise et de prévision que sont les services fiscaux et le service des douanes.

4) (point II.6 et 7) mise à disposition d'une expertise de l'Agence Française de développement pour

- l'élaboration de propositions de prêt de restructuration avant la fin du 1er trimestre 2008 que nous espérons pouvoir vous proposer au budget primitif 2008 et c'est pourquoi nous attendrons les derniers jours du mois de mars pour vous le soumettre.

- la réalisation d'une étude financière prospective permettant d'apprécier l'évolution des grands équilibres financiers avec un engagement de mise à jour annuelle

5) (point II. 8 et 9) et enfin, et surtout devrais-je dire, un engagement réel de l'Etat pour :

- nous apporter une expertise des ministères dans leur domaine de compétences dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de développement stratégique dont les premières bases seront posées au tout début 2008. A cet effet, j'ai rencontré le Directeur de l'AFD, Jean-françois SEVERINO le 1er décembre et dès le 14 décembre une nouvelle rencontre, technique cette fois, est prévue avec les experts dans ce domaine.

- nous associer à la programmation de ses investissements de telle sorte que soient concertés et optimisés en retombées sur l'Archipel nos projets d'investissements

Il s'agit là de réelles avancées dont le suivi est prévu bien entendu, et pour lesquelles nous avons dû consentir des efforts réels également, que nous vous proposons aujourd'hui d'entériner :

I EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1°) des efforts de gestion prévisionnelle avec l'aide de l'Etat :

- de nos effectifs (point 2)
- de nos investissements (point 10) sur ce dernier point nous serons amenés, avant la fin du premier semestre 2008, à préparer un programme de projets concrets et précis pour 2007 à 2013 dans le cadre de la convention de financement à intervenir pour le X^{ème} FED et pour lequel nous venons de recevoir le document de cadrage.

tout ceci est la poursuite de démarches déjà engagées et qu'il nous faut en effet poursuivre

2°) des efforts de maintien de nos dépenses de fonctionnement au niveau

2007 pour

* ne pas augmenter nos effectifs hors recrutements prévus au contrat de développement au titre de l'expertise évoqués plus avant (point 1) : là aussi il s'agit de mesures de bonne gestion auxquelles nous nous sommes astreints depuis notre arrivée

* une stabilisation du coût des emplois aidés (point 3) : les emplois aidés doivent aider à l'insertion et pour en faire bénéficier le maximum de personnes il faut bien libérer les emplois. Aussi, il nous paraît qu'il convient de ne pas considérer ceux-ci comme des emplois permanents ni faire de promesses inconsidérées de recrutement, comme par le passé. Par contre, nous avons le devoir d'assurer leur formation et d'aider à leur reclassement quand cela est possible. Et c'est ce que nous prévoyons de mettre en place.

* Une stabilisation des chapitres 015 et 67 (point 6) ce qui correspondent respectivement l'un, aux dépenses directes et indirectes de RMI et l'autre, aux dépenses d'aides économiques (pêche, agriculture...). Il s'agit bien entendu d'un objectif que nous nous efforcerons d'atteindre pour les facteurs dépendant de notre décision. Nous espérons en effet que notre développement conduira à plus d'emploi et moins de bénéficiaires du RMI ou d'aides imputées à l'économie mais en réalité à caractère social. Bien entendu, bien que cela ne soit pas précisé, les aides subventionnées susceptibles d'être imputées à ce chapitre ne sauraient être concernées par cette contrainte de stabilisation.

* un effort de limitation générale des autres dépenses de fonctionnement à 2% d'augmentation (points 4 et 5) maximum par an

I EN RECETTES

Nous vous proposons de souscrire dès à présent aux augmentations proposées :

1°) fiscalité :

* imposition par prélèvement libératoire des intérêts de l'épargne à 15 % des intérêts (fiscalité existant déjà mais au delà de 10 % d'intérêt à une époque où les intérêts (et l'inflation !) avoisinaient les 15 %). Pour les petits revenus qui auront, si vous approuvez la délibération correspondante, la possibilité de choisir le régime de l'imposition sur les revenus, cette mesure ne devrait pas avoir d'effet.

* Rétablissement de mesures d'équité fiscale en supprimant les abattements de certaines professions qui ne se justifient plus (journaliste, navigants, et marins) et les avantages des couples non mariés avec enfants par rapport aux couples mariés. Ceux qui ont des frais plus importants que la déduction forfaitaire pourront, naturellement, déduire leurs frais réels, comme toutes les autres professions.

* Hausse des alcools et tabacs pour générer une recette supplémentaire de 110 000 € (il vous est proposé d'augmenter uniquement la taxe sur les tabacs de 10 € par kilo de tabac ce qui représente 25 centimes pour 25 gr, poids du paquet le plus courant sur l'Archipel)

2°) tarifs : actualisation des tarifs des services requérant une participation de l'utilisateur

Nous vous proposons dès cette session la réactualisation de quelques tarifs. Sur le fond, il nous paraît de bonne gestion de faire supporter aux usagers une partie des coûts dans une proportion raisonnable et de ne pas rester 10 ou 20 ans comme on l'a déjà vu sans les réactualiser, d'autant que les réactualisations interviennent toujours, dans ce cas, dans les périodes difficiles. Il serait plus judicieux, au contraire de les augmenter quand l'économie va mieux, ou de prévoir régulièrement les réajustements correspondant à une augmentation normale des coûts.

* (point 8) nous devons ensuite débattre avant le 31 décembre 2008 de l'étude que nous avons demandé à la mission fiscale dont nous avons demandé l'assistance à l'Etat qui s'y est donc engagé.

III EN INVESTISSEMENTS

Nous nous engageons à limiter les investissements à nos capacités financières, ce que nous faisons depuis notre arrivée (points 10 et 11).

IV GESTION IMMOBILIERE ET FINANCIERE

Nous avons acté les projets déjà engagés à l'initiative de notre équipe, comme la restructuration de la dette pour laquelle nous attendons les éléments de l'AFD, le schéma d'urbanisme et la mise en oeuvre d'un plan de gestion du patrimoine immobilier, la valorisation du patrimoine (en cours) et la modernisation des circuits avec le trésor et les services dépensiers pour laquelle nous avons déjà débuté la première phase. Pour la poursuite de cette modernisation, une forte implication de services de l'Etat mis à disposition et concernés sera nécessaire.

• Enfin, sur 2 points spécifiques :

- **les dessertes maritimes**, il est convenu que nous débattons, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, sur la base de l'étude multimodale à diligenter par l'Etat
- **la SODEPAR** sur laquelle nous avons mené une réflexion et nous sommes prêts à vous proposer une nouvelle stratégie d'intervention de la collectivité en stabilisant le niveau de l'aide versée au montant 2007, que l'Etat s'est engagé à financer à hauteur de 60 000 € en sus dans le contrat de développement pour une durée de 7 années.

Globalement, ce protocole prend en compte la nécessité d'améliorer la gestion, de contenir les coûts, mais aussi a inscrit de véritables avancées dans l'appui en expertise que l'Etat s'est engagé à apporter, avec des échéances précises, afin d'accompagner la collectivité dans sa volonté de poser les bases d'un véritable développement économique fondé sur une vision globale, étayée par de véritables analyses et correspondant aux vœux de sa population.

Tel est le sens de ce projet de protocole que je vous soumetts à approbation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

